

Contrat d'inscription HOSU

Cotisations et accès aux cours

L'abonnement HOSU donne un accès illimité aux cours collectifs adaptés à l'âge et au niveau de l'élève, sur un ou plusieurs sites, selon les places disponibles et après inscription aux cours concernés.

Le paiement s'effectue au choix par semestre ou par année, en une seule fois pour la période choisie. Les tarifs HOSU sont indiqués ci-dessous ; les montants mensuels indiqués ci-dessous servent uniquement de repère pour le calcul des cotisations et ne correspondent pas à une possibilité de paiement mensuel.

Membres du même foyer	Repère mensuel indicatif	Par semestre 5 mois	Par année 10 mois
1 membre	60 CHF	300 CHF	600 CHF
2 membres	110 CHF	550 CHF	1'100 CHF
3 membres	140 CHF	700 CHF	1'400 CHF

À partir du quatrième membre du même foyer, 50 CHF supplémentaires par mois et par membre sont ajoutés. Le tarif famille s'applique aux périodes d'inscription communes et est calculé au prorata en cas d'entrée en cours de semestre. Les équipements et autres frais ne sont pas compris.

Les cotisations couvrent dix mois, de septembre à juin, et tiennent compte des vacances scolaires et des jours fériés. Le premier semestre s'étend de septembre à janvier et le second de février à juin.

Période d'essai et inscription en cours de semestre

Le premier mois d'essai est sans engagement. Sans inscription, aucune cotisation ni aucuns frais d'inscription ne sont dus. En cas d'inscription, les cotisations sont dues depuis le premier cours d'essai, au prorata du premier mois incomplet, puis par mois entiers jusqu'au terme de la période d'engagement choisie. Les cours de reprise en août n'ajoutent pas de mois facturé.

Engagement et stages inclus

L'élève choisit un engagement semestriel, payé par semestre, ou annuel, payé en une fois.

L'engagement semestriel ne comprend aucun stage offert. L'engagement annuel au tarif HOSU comprend un stage offert par semestre couvert. Le stage est désigné par HOSU, adapté à l'âge et au niveau de l'élève, personnel, non reportable et non remboursable. L'inscription préalable est obligatoire.

Paieement et équipement

Les factures sont payables sous 30 jours. Le prénom et le nom de l'élève doivent figurer dans le libellé du virement. En cas de retard, des frais de 30 CHF peuvent être ajoutés au premier rappel, puis 50 CHF à l'ultime rappel.

Les frais uniques d'inscription sont de 20 CHF. Le dobok (tenue d'entraînement) coûte 50 CHF pour le taekwondo et 90 CHF pour le hapkido, en supplément des cotisations. Une tenue approuvée par HOSU est obligatoire.

Passages de grade et autres stages

Les passages de grade et les stages autres que ceux inclus dans l'engagement annuel sont payants. Leurs conditions et prix sont annoncés avant inscription. L'accord de l'instructeur est nécessaire pour un passage de grade ; la régularité de la pratique fait partie des critères d'admission.

Tarif particulier des sites hors réseau

Le tarif hors réseau de 250 CHF par semestre ou 500 CHF par année est réservé aux sites expressément désignés sur hosu.ch lorsqu'un seul cours collectif HOSU adapté est disponible dans un rayon de 10 km, mesuré à vol d'oiseau entre les lieux d'entraînement. Il donne uniquement accès au cours local. Lorsqu'un deuxième cours adapté devient disponible dans ce rayon, le tarif HOSU s'applique au prochain renouvellement, après information écrite avant le délai de désinscription. Le choix personnel de ne pas suivre ce deuxième cours ne maintient pas le tarif particulier. Le tarif hors réseau ne comprend aucun stage offert ni avantage lié au paiement annuel. Le rabais famille ne s'applique pas au tarif hors réseau.

Durée de l'engagement et désinscription

L'engagement semestriel couvre septembre à janvier ou février à juin. Il se renouvelle automatiquement pour le semestre suivant, sauf désinscription reçue au plus tard le 31 janvier pour ne pas poursuivre en février, ou le 31 août pour ne pas poursuivre en septembre.

L'engagement annuel couvre septembre à juin et se renouvelle automatiquement pour la période annuelle suivante, sauf désinscription reçue au plus tard le 31 août. Il ne permet pas de désinscription ordinaire à la fin du premier semestre.

En cas d'entrée en cours de période, l'engagement court jusqu'à la fin du semestre ou jusqu'au 30 juin selon le choix effectué, avec facturation au prorata.

La désinscription ou le changement d'engagement doit parvenir par courrier ou e-mail aux coordonnées de HOSU disponibles sur hosu.ch. Le changement s'applique au prochain renouvellement. Passé le délai, la période d'engagement reste due.

Toute modification des tarifs ou conditions est communiquée avant le délai de désinscription pour s'appliquer au renouvellement concerné.

Absences et assurance

Les absences sont annoncées au plus tôt et ne donnent droit à aucune réduction ni remboursement. L'élève respecte les consignes de sécurité et dispose d'une assurance accident et responsabilité civile adaptées. HOSU ne répond des blessures, dommages, pertes ou vols que dans les limites de sa responsabilité légale.

Respect de la charte et exclusion

L'adhésion à HOSU implique le respect de sa charte interne, mise à disposition lors de l'inscription et consultable sur hosu.ch. Elle s'applique aux cours et activités suivis avec HOSU ou en son nom, y compris lors de déplacements et visites dans d'autres écoles. Toute modification importante affectant les droits ou obligations des membres est communiquée.

Un manquement grave ou répété peut entraîner un avertissement, une suspension ou une exclusion. En cas de manquement grave, une suspension ou une exclusion peut intervenir sans avertissement préalable. L'élève ou son représentant légal peut présenter ses observations avant la décision définitive. Une suspension immédiate reste possible lorsque la situation l'exige.

En cas de suspension ou d'exclusion, la période d'engagement en cours reste due et non remboursable.

Droit à l'image

La personne soussignée autorise HOSU à prendre et publier des photographies et vidéos la représentant, en groupe ou individuellement, lors des cours, stages et événements, à des fins de présentation et de promotion de l'association sur son site internet, ses réseaux sociaux et ses supports imprimés.

La personne concernée peut demander par écrit le retrait d'une image. HOSU retire alors les images concernées des supports numériques qu'elle gère et cesse leur utilisation dans de nouvelles publications. Les supports imprimés déjà distribués et les copies diffusées par des tiers ne peuvent pas être rappelés de manière garantie. Pour un mineur, le représentant légal donne l'autorisation avec l'accord de l'élève capable de discernement.

Inscription et signatures

Nom et prénom de l'élève : _____

Engagement choisi :

☐ Semestriel, paiement par semestre, aucun stage offert

☐ Annuel, paiement en une fois, un stage offert par semestre au tarif HOSU

Aucun stage ni avantage annuel au tarif hors réseau

Je confirme avoir lu et accepté le présent contrat et avoir pris connaissance de la charte HOSU. Pour un élève mineur, le représentant légal signe le contrat.

Lieu et date : _____

Nom du représentant légal si nécessaire : _____

Signature de l'élève majeur ou du représentant légal :

Accord de l'élève mineur capable de discernement pour l'image, signature :